

Helma International Newsletter - Septembre 2013



EDITO

«Au 1^{er} juillet 2013, Helma International fait l'acquisition de Brookfield France, auparavant Pricoa France. Nous concrétisons ainsi notre stratégie de croissance pour devenir **le leader français sur le marché des solutions en mobilité internationale.**

Ce rachat permet d'enrichir notre portefeuille de grands comptes et d'approfondir certaines compétences en relocation et tenancy management. Le 1^{er} actif d'une société de services, ce sont ses hommes et ses femmes. Nous avons mis en place une organisation qui s'appuie sur l'expérience et le remarquable professionnalisme des équipes. La satisfaction client et la qualité sont des valeurs essentielles mises en œuvre au quotidien par nos équipes. Notre objectif est de devenir le plus grand acteur sur nos marchés et de continuer à être **la référence de qualité et d'innovation** dans ce domaine complexe qu'est la mobilité internationale.

Avec près de 100 collaborateurs dans le monde, un réseau de partenaires dans 120 pays, Helma International est plus que jamais en mesure de vous accompagner dans vos projets de mobilité internationale. »

Ghislain de Rengerve, Président Fondateur d'Helma International

Vos Contacts :

HELMA France

21 Boulevard Poissonnière
75002 Paris
Tel. + 33 (0) 1.80.49.18.00
Fax. + 33 (0) 1.80.49.18.01
contact@helma-international.com
www.helma-international.com

HELMA Malaisie

Level 16, Menara Park
Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur - MALAYSIA
French mobile: +33 (0)6 76 93 44 58
Malaysian mobile: +601 76 29 08 56

HELMA Solutions India Pvt. Ltd.

No. 504, 5th Floor
Prestige Meridian -1
29, MG Road, Bangalore 560 001 - INDIA
Tél / Fax+ 91 (0) 80 40 95 90 70 / 71
contactindia@helma-international.com

HELMA Relocation France

15 rue Croix Castel
78600 MAISONS LAFFITTE
Tél : 01 71 51 00 04
Fax : 01 39 12 70 30
contact@helma-international.com
www.helma-international.com

HELMA Allemagne

Im Grossacker 8
79252 Stegen - GERMANY
Tel. + 49 (0) 7661 6298 744
Fax. + 49 (0) 7555 6298 738
cbosenius@helma-international.com

HELMA Chine

Rm 3012 , 16 Henan Rd (South)
Shanghai - CHINA
Tel. + 86 (0) 21 63 55 30 22
Fax. + 86 (0) 21 63 55 30 66
lyang@helma-international.com

Sommaire

Page 1 : **Edito**

Page 2 : **Parole d'experts**
La nouvelle loi chinoise relative à l'immigration

Page 3 : **Témoignage**
Grand constructeur automobile français - Une approche stratégique de la Mobilité Internationale

Page 3 : **A savoir...**

Page 4 : **Evènements**
Mobilité Internationale

Page 4 : **Portrait**
Katja De Decker
Directeur du Pôle
Relocation chez Helma International

PAROLE D'EXPERTS

La nouvelle loi chinoise relative à l'immigration, Administration gérant les sorties & entrées mise en vigueur le 1er juillet 2013

Le conseil général de Chine a publié le 3 mai 2013 la nouvelle loi de l'Administration en charge des sorties et entrées de Chine. Cette nouvelle loi a été votée pour faire face au développement de l'immigration et pour répondre aux nouvelles problématiques auxquelles l'administration était confrontée. Cette nouvelle loi, entrée en vigueur le 1er juillet 2013, se caractérise par la mise en place d'un nouveau système et une plus grande diversité de visas.

Les nouvelles catégories de visas

Avec ce nouveau système, le nombre de visas ordinaires passe de 8 à 13. Ci-après, une présentation des nouvelles catégories de visas :

- Visa Z : visa de travail, délivré aux salariés étrangers et membres de la famille accompagnante, est remplacé par :
 - le Visa Z1 pour les durées de travail supérieures à 90 jours
 - le Visa Z2 pour les durées de travail inférieures à 90 jours
- Visa X, visa d'étudiant, délivré pour des étudiants ou personnes se rendant en Chine pour une formation ou un stage d'une durée supérieure à 6 mois sera remplacé par :
 - Le Visa X1 pour des études de longue durée
 - Le Visa X2 pour des études de courte durée
- Visa F, visa d'affaires dans le système antérieur, sera à présent délivré aux visiteurs non-business.
- Visa M, nouveau type de visa, sera délivré aux visiteurs se rendant en Chine pour motif business/commerce.
- Visa J, préalablement délivrés aux journalistes étrangers, est remplacé par :
 - Le visa J1 pour les journalistes résidents
 - Le visa J2 pour les journalistes non-résidents, en séjour de courte durée.

Autres nouveaux type de visa:

- Visa Q1 : Visa pour rapprochement familial, délivré à des membres de famille (notamment enfants) de citoyens chinois ou de résidents permanents, y compris des enfants élevés en Chine par des membres de la famille chinois.
- Visa Q2 : Visa délivré à des étrangers qui viennent rendre visite à des citoyens chinois ou des résidents permanents, pour des séjours de courte durée.
- Visa R1 : pour des professionnels étrangers, dotés de compétences exceptionnelles ou de compétences dont la Chine a urgemment besoin, qui résident en Chine
- Visa R2 : pour des professionnels (de même nature que type R1) qui viennent en Chine pour une courte durée.
- Visa S : délivré à des étrangers venant en Chine pour des activités personnelles, y compris mariage, héritage, adoption, ou pour raison médicale.

TÉMOIGNAGE

Grand constructeur automobile français - Une approche stratégique de la Mobilité Internationale

Notre client, un constructeur automobile français, leader dans les innovations technologiques, possède des usines et filiales à travers le monde, de ce fait une population importante d'expatriés. Ce groupe a souhaité implémenter plus de contrôle lié aux prêts de véhicules d'entreprise lors des congés et missions professionnelles des expatriés Français à l'étranger.

Ce service a été externalisé à Helma International pour rendre cette prestation plus efficace, tout en réduisant les coûts pour l'entreprise avec une utilisation simplifiée pour le salarié.

La solution a été de mettre en place une politique client afin de déterminer les droits en fonction du statut et de la composition familiale, et de déterminer une méthode de suivi des réservations pour optimiser le contrôle de la politique.

En mettant en place un audit et un contrôle rigoureux les bénéfices pour notre client sont multiples : fin des abus d'utilisations sur un droit jusqu'alors en libre service, réduction des coûts et traitement équitable entre salariés.

A SAVOIR ...

Modifications du droit au séjour des étudiants

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, clarifiée par la circulaire du 30 juillet 2013, améliore les conditions de séjour des étudiants étrangers.

Désormais, l'autorisation provisoire de séjour qui pouvait être délivrée aux étudiants titulaires a minima d'un Master, est valable 12 mois au lieu de 6.

Par ailleurs, la notion de perspective de retour et de participation au développement économique est supprimée. L'expérience professionnelle peut désormais être diversifiée puisqu'elle n'est plus limitée à un seul emploi ou à un seul employeur.

Enfin, la mise en place des cartes pluriannuelles, dont la durée peut être de 4 ans, se concrétise.

Nouvelles règles pour la durée des visas de court séjour

En vertu du règlement européen (UE) n° 610/2013 du 26/06/2013, le calcul de la durée du court séjour sur le territoire de l'espace Schengen a été modifié.

Jusqu'à présent, la durée des visas de courts séjours dans l'espace Schengen pour des raisons d'ordre touristique ou d'affaires étaient de 90 jours par période de 180 jours. Ces 90 jours étaient calculées à partir de la date d'entrée dans l'Espace Schengen.

Désormais, à compter du 18 Octobre 2013, le calcul des 90 jours se fera sur une période de 180 jours autour de l'entrée sur le territoire et donc rétroactivement.

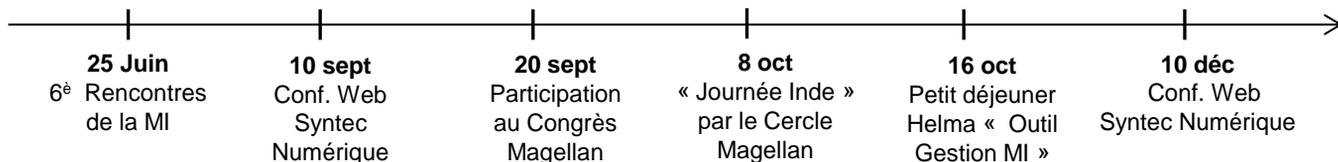
Si le voyageur a déjà séjourné dans l'espace Schengen précédemment, cette période de temps sera comptabilisée.

Modifications de procédure au consulat d'Inde entrées en vigueur au 01/09/2013

De nouvelles procédures ont été mises en place au Consulat d'Inde en France. Des changements ont été effectués pour certains visas (X-Visa, B-Visa, etc.).

Pour plus d'informations, merci de visiter notre site web (www.helma-international.com)

EVÉNEMENTS MOBILITÉ INTERNATIONALE :



25 juin : 6^{èmes} Rencontres de la Mobilité Internationale, organisées par Humanis – Pré-Catelan

10 sept. : Web Conference au Syntec Numérique : « *Les obligations de l'employeur lors du transfert d'un collaborateur en Mobilité Internationale : contrat, protection sociale, immigration, fiscalité* » par Yan Ruisi, Directeur Pôle Immigration.

20 sept. : Participation au Congrès Magellan

8 oct : Intervention d'Helma India dans la « journée Inde » organisée par le Cercle Magellan

16 oct. : Petit-déjeuner Helma - « *MyMobileVillage* », *outil de Gestion de la Mobilité Internationale* ».

10 déc : Web Conférence au Syntec Numérique : « *Optimiser le package en temps de crise* » Pôle Conseil Helma International

PORTRAIT



Katja De Decker

Directeur du Pôle Relocation d'Helma International

Originaire de Finlande, Katja De Decker a obtenu un diplôme en conseils scolaires et psychologie, puis s'est installée en Belgique. A l'Université ISC Saint Louis de Bruxelles, elle obtient un diplôme de troisième cycle en Gestion des Ressources Humaines. Elle débute sa carrière, à Bruxelles dans le recrutement international, puis dans le coaching pour épouses d'expatriés.

Après avoir emménagé à Paris, Katja débute sa carrière dans la mobilité internationale en 2005, dans une entreprise proposant des services pour expatriés arrivant en France. Avant de rejoindre Pricoa Relocation (devenu Brookfield GRS) en 2007. Elle encadre une équipe de gestionnaires en mobilité internationale qui coordonnent une large gamme de services – gestion des coûts liés au transfert, conseil en fiscalité, services d'immigration, déménagement, formation interculturelle, coaching du conjoint, formation langues, etc..

De langue maternelle finnoise, elle parle également couramment l'anglais et le français.

Depuis juin 2013, au moment de l'acquisition par Helma International du bureau France de Brookfield GRS, Katja prend la fonction de Directrice du Pôle Relocation. Elle est responsable de la performance globale des équipes, de la qualité du service et est le garant d'un état d'esprit orienté client au sein des équipes opérationnelles. Katja collabore également avec l'équipe commerciale à la mise en place de nouveaux services pour les clients d'Helma International.